

# **RAPPORT ADMINISTRATIF COMPTE RENDU FINANCIER 2023**



Commune de Vandœuvre



# CONTENU

## **Mot du Maire**

## **Chiffres clés**

### **Activités de l'Exécutif**

- Répartition des dicastères
- Personnel communal et administration
- Administration – Finances – Personnel
- Affaires sociales – Activités intergénérationnelles
- Ecole – Petite enfance – Sport – Loisirs
- Culture et Manifestations
- Aménagement du territoire
- Bâtiments – Canalisations – Traitement des eaux
- Energie – Environnement – Durabilité – Gestion des déchets
- Domaine public – Police municipale – Sapeurs-pompiers – Protection civile

## **Activités du Conseil municipal**

- Présentation du Conseil municipal et des commissions
- Récapitulation des décisions du Conseil municipal
- Activité des commissions

## **Groupements intercommunaux**

- Compagnie des Sapeurs-pompiers
- ORPC Seymaz

## **Comptes annuels 2023**

# MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,  
Chères Vandœuvriennes, chers Vandœuvriens,

On dit souvent qu'une législature est découpée en plusieurs phases. Durant la première qui dure généralement une année, l'Exécutif s'approprie les dossiers et engage les premières réflexions en vue de mettre en œuvre son programme de législature. Durant cette législature, cette première année s'est déroulée dans le contexte de la pandémie du COVID-19.

La deuxième phase est généralement celle qui permet de poser les fondements de l'action à développer sur le moyen terme. C'est ainsi que nous avons engagé ces dernières années des études (besoins en matière de petite enfance, de place à l'école, comportements en matière de tri des déchets), des planifications (entretien des chemins communaux), des audits (état des lieux des bâtiments communaux).

C'est sur ces fondations que la troisième phase de la législature a pu s'engager. Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce rapport, l'année 2023 a été une année de mise en œuvres et d'investissements. A l'image de la décision historique prise avec le Conseil municipal de procéder à l'acquisition et à la construction d'une crèche de plus de quarante places sur le territoire communal, alors qu'il y a quelques années, le besoin et l'opportunité de développer cette prestation ne faisaient pas consensus. Il nous faudra toutefois attendre l'année 2026 pour y voir entrer les premiers enfants.

Ces projets engagés d'importance qui mènent la commune à investir massivement pour son avenir ne doivent pas éclipser l'action quotidienne des services communaux qui assurent des prestations de qualité à nos habitants, comme en témoigne encore ce présent rapport.

C'est en comptant sur des collaboratrices et des collaborateurs communaux investis et sur un soutien sans faille du Conseil municipal que ce travail extraordinaire est possible. Qu'ils en soient remerciés.

Laurence Miserez, Maire



# CHIFFRES CLÉS 2023

## Population et logements

**2975** habitants en décembre 2023 (+53 par rapport à 2022)

**36** nouveaux logements sur la Commune

## Finances

Le budget de fonctionnement 2023 s'établissait pour un montant de Fr.13'530'780 aux charges et de Fr.13'546'080 aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à Fr. 15'300. Finalement, les comptes 2023 laissent apparaître un excédent de revenus de Fr. 3'129'282.

## Administration

**25** collaborateurs-trices dans l'administration communale en janvier 2023.

## Sécurité

**39** sapeurs-pompiers forment le «Groupe intercommunal sapeurs-pompiers Choulex- Vandœuvres»

**2** zones à 30km/h au Chemin de la Blonde et au secteur Cocuaz,

**1** zone en double impasse au chemin des Buclines

**1** restriction de circulation aux heures de pointe du matin au chemin de la Blonde

**4** patrouilleuses et patrouilleurs scolaires aux abords de l'école

**6** défibrillateurs publics

## Développement durable

**267** m2 de superficie de panneaux photovoltaïques qui produisent environ 49'000kw/h par an

**257** tonnes de déchets ménagers collectés

## Culture et patrimoine

**187** édifices de valeur patrimoniale relevés sur la commune, dont 19 exceptionnels

**40** activités culturelles soutenues par la commune

## Aides et subventions

**85** soutiens financiers à des organismes d'aide sociale sur le canton de Genève

**41** contributions en faveur d'organismes œuvrant à l'international bénéficiant de l'aide humanitaire

**38** subventions jeunesse, sports et loisirs attribuées en 2023 par la commune.

## ÉTAT CIVIL

Pour les communes d'Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Meinier et **Vandœuvres**, l'office intercommunal de l'arrondissement de l'état civil « Campagne et rive gauche du Lac » est situé au 3 chemin des Rayes à Vézenaz.

Les événements énumérés ci-dessous ont eu lieu sur le territoire de l'arrondissement en 2023 :

- 2'402 actes ont été délivrés
- 306 personnes ont été enregistrées dans le registre suisse et informatisé de l'état civil (Infostar).

### **110 dossiers de demande de mariage ont été déposés, soit :**

- 40 demandes de fiancés de nationalité suisse
- 57 demandes de fiancés de nationalités suisse et étrangère
- 13 demandes de fiancés de nationalités étrangères.

### **175 célébrations de mariage dans une mairie de l'arrondissement :**

- 105 mariages ont été célébrés en semaine par les officiers de l'état civil;
- 45 mariages ont été célébrés le samedi par les officiers de l'état civil;
- 35 mariages ont été célébrés par les magistrats communaux.



Le lieu de mariage reste au choix des fiancés, toutefois une « autorisation de célébrer le mariage » est demandée si la mairie choisie ne fait pas partie de l'arrondissement où les formalités sont engagées.

## NATURALISATIONS

En 2023, 186 dossiers en vue d'une demande de naturalisation ont été déposés à l'Office de l'état civil, représentant 292 personnes.

Pour la Commune de Vandœuvres, il s'agit de :

- **29 naturalisations**
- **3 naturalisations facilitées**
- **0 acquisitions d'un droit de cité.**

*Selon la procédure de naturalisation (ordinaire/facilitée), la commune acquise est celle du domicile ou celle du conjoint suisse.*

*Toute personne genevoise et domiciliée depuis plus de deux ans sur le territoire communal peut acquérir le droit de cité de Vandœuvres.*

**ÉVÉNEMENTS D'ÉTAT CIVIL SURVENUS SUR  
L'UNE DES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT :**

**Statistique – Année 2023 / 2022**

|                    | Naissances |          | Reconnais-<br>sances |           | Mariages-<br>Mariages<br>pour tous<br>* * * * |            | Déclarations<br>de nom * |           | Décès      |            | Mandat pour<br>cause<br>d'inaptitude<br>* * * |           |
|--------------------|------------|----------|----------------------|-----------|-----------------------------------------------|------------|--------------------------|-----------|------------|------------|-----------------------------------------------|-----------|
|                    | 2023       | 2022     | 2023                 | 2022      | 2023                                          | 2022       | 2023                     | 2022      | 2023       | 2022       | 2023                                          | 2022      |
| Anières            | 1          | 0        | 2                    | 3         | 0                                             | 1          | 0                        | 1         | 9          | 6          | 6                                             | 2         |
| Choulex            | 1          | 0        | 3                    | 2         | 7                                             | 5          | 0                        | 2         | 1          | 2          | 7                                             | 0         |
| Collonge-Bellerive | 1          | 1        | 16                   | 12        | 28                                            | 46         | 7                        | 14        | 368        | 420        | 1                                             | 4         |
|                    | 0          | 1        | 17                   | 11        | 61                                            | 60         | 6                        | 4         | 34         | 34         | 1                                             | 5         |
| Corsier            | 0          | 0        | 4                    | 13        | 2                                             | 2          | 2                        | 3         | 4          | 5          | 0                                             | 2         |
| Gy                 | 0          | 0        | 0                    | 4         | 4                                             | 2          | 0                        | 0         | 1          | 0          | 2                                             | 1         |
| Hermance           | 0          | 0        | 1                    | 3         | 12                                            | 21         | 1                        | 0         | 13         | 19         | 5                                             | 0         |
| Meinier            | 1          | 0        | 6                    | 4         | 7                                             | 3          | 1                        | 4         | 2          | 7          | 4                                             | 0         |
| Vandoeuvres        | 0          | 0        | 3                    | 7         | 54                                            | 63         | 0                        | 3         | 14         | 15         | 3                                             | 2         |
| Autres * *         |            |          | 18                   | 9         |                                               |            | 2                        | 3         |            |            | 0                                             | 2         |
| <b>Total</b>       | <b>4</b>   | <b>2</b> | <b>70</b>            | <b>68</b> | <b>175</b>                                    | <b>203</b> | <b>19</b>                | <b>34</b> | <b>446</b> | <b>508</b> | <b>29</b>                                     | <b>18</b> |

\*Déclarations de nom :

- Reprise du nom de célibataire pour les époux unis avant le 01.01.2013.
- Reprise du nom de célibataire suite au divorce, dissolution du partenariat enregistré ou au décès de l'époux/se.
- Déclaration de changement de nom d'un enfant reconnu après l'attribution de l'autorité parentale conjointe.

\*\*Les formalités, selon conditions, peuvent se faire dans n'importe quel office de l'état civil.

\*\*\*Depuis le 1er janvier 2013, le nouveau droit de la protection de l'adulte est entré en vigueur. Le code civil permet à chaque personne ayant l'exercice des droits civils de charger une tierce personne de lui fournir une assistance personnelle au cas où il deviendrait incapable de discernement. Dès lors, le mandant peut demander à l'office de l'état civil d'inscrire la constitution du mandat pour cause d'inaptitude en la base de données de l'état civil (Infos-tar).

\*\*\*\*Le 18 décembre 2020, les Chambres fédérales ont adopté la révision du Code civil suisse (CCS) concernant le mariage pour tous. Dès le 1er juillet 2022 et l'entrée en vigueur du mariage pour tous, il n'est plus possible de conclure un partenariat enregistré en Suisse. Les couples peuvent uniquement opter pour le mariage. En 2022, 7 couples de même sexe ont célébré leur mariage dans l'une de nos mairies.





# **ACTIVITÉS DE L'EXÉCUTIF**



# RÉPARTITION DES DICASTÈRES

**Répartition des fonctions  
et délégation des compétences**  
*depuis le 1<sup>er</sup> juin 2020*



**MISEREZ Laurence**  
Maire

**Dicastères:**  
Administration - Personnel, Finances,  
Juridique,  
Aménagement du territoire,  
Culture et Communication,  
Ecole-Petite enfance, Etat-civil,  
Relations ACG, Sport-Loisirs, Activités  
intergénérationnelles



**STALDER René**  
Adjoint au Maire

**Dicastères:**  
Bâtiments, Canalisations – Traitement  
des eaux, Energie, Environnement,  
Durabilité,  
Gestion des déchets



**TURRETTINI Maximilien**  
Adjoint au Maire

**Dicastères:**  
Cimetière, Parcs publics,  
Police municipale, Routes,  
Sapeurs-pompiers,  
Protection civile,  
Transports - Mobilité



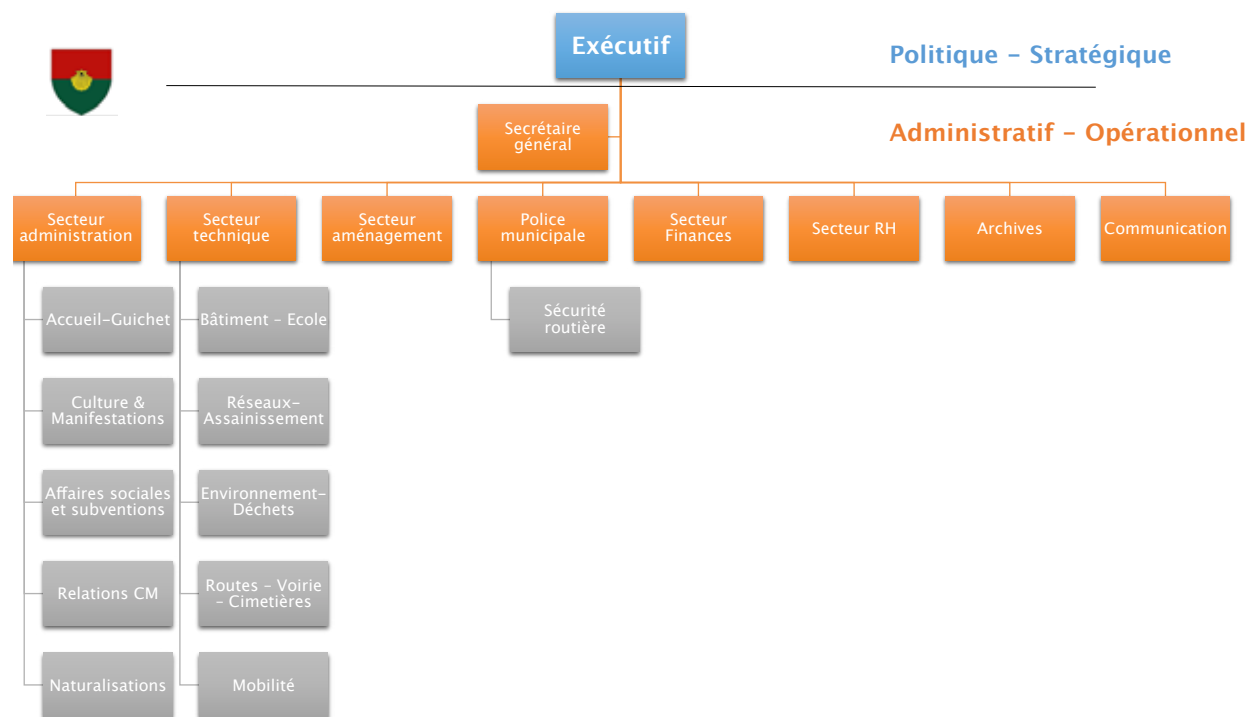


# ACTIVITÉS DE L'EXÉCUTIF COMMUNAL

L'Exécutif a maintenu une activité soutenue durant l'ensemble de l'année 2023 en initiant ou en pilotant nombre de dossiers d'importance pour la commune et en se réunissant à 43 reprises

Le Maire et ses Adjoints ont par ailleurs pris part à toutes les assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'Association des communes genevoises (ACG) ou de ses commissions, sans compter les séances du Groupement des communes d'Arve-Lac, de Seymaz-Région ou d'autres groupements intercommunaux.

# ADMINISTRATION – FINANCES – PERSONNEL



L'année 2023 a été une année de changement pour la Police municipale. Deux engagements ont en effet été effectués. Un agent (en formation) ainsi qu'une secrétaire sont venus soutenir le chef de poste dans sa tâche. La Voirie a quant à elle vu l'un de ses collaborateurs partir après 6 ans de bons et loyaux services. Elle a accueilli en avril son remplaçant.

Après plusieurs mois de préparation, en collaboration avec le Service intercommunal d'informatique de l'Association des communes genevoises (SIACG), la GED (gestion électronique des documents) a été mise en œuvre et est utilisée avec succès par l'Administration communale depuis mars 2023.

*Organigramme au 31.12.2023*



ADMINISTRATION –  
FINANCES –  
PERSONNEL

| Etat des fonctions au 31.12.2023           | Taux d'activité   |
|--------------------------------------------|-------------------|
| Secrétaire général                         | 90.00%            |
| Assistante de direction                    | 70.00%            |
| Responsable service technique              | 100.00%           |
| Assistante technique                       | 80.00%            |
| Responsable manifestations                 | 90.00%            |
| Secrétaire administrative - réceptionniste | 80.00%            |
| Responsable financier                      | 100.00%           |
| Archiviste                                 | 20.00%            |
| Responsable centre communal - concierge    | 100.00%           |
| Concierge                                  | 80.00%            |
| Employée polyvalente Bâtiments             | 37.50%            |
| Employée polyvalente Bâtiments             | 40.00%            |
| Employée polyvalente restaurant scolaire   | 35.00%            |
| Employée polyvalente restaurant scolaire   | 35.00%            |
| Employée polyvalente restaurant scolaire   | 35.00%            |
| Chef de poste/Agent de Police municipal    | 100.00%           |
| Agent de Police municipale (formation)     | 100.00%           |
| Secrétaire Police municipale               | 50.00%            |
| Patrouilleuses scolaires                   | 104.86%           |
| Responsable Voirie et Espaces publiques    | 100.00%           |
| Employé polyvalent services extérieurs     | 100.00%           |
| Employé polyvalent services extérieurs     | 100.00%           |
| Employé polyvalent services extérieurs     | 80.00%            |
| <b>Taux d'occupation total</b>             | <b>17.48 ETP*</b> |

\*équivalent temps plein

## AFFAIRES SOCIALES – ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATION- NELLES

Deux sorties des aînés ont eu lieu en 2023, le 1er juin au Swiss Vapeur Parc et le 18 octobre au spectacle de La Revue. Quant au traditionnel repas des aînés suivi d'un loto, il s'est tenu le 25 janvier.

Depuis le 1er juin 2022, les habitants de notre commune peuvent solliciter le service social de la commune de Thônex pour y être conseillés et accompagnés pour toute question relative aux prestations et aux aides sociales. Le service offre également des prestations d'information, d'aide à la gestion administrative et de soutien financier.







## ECOLE – PETITE ENFANCE – SPORT – LOISIRS

La fête des promotions a eu lieu dans le parc de la Mairie, comme la tradition le veut. Une soirée pour nos jeunes habitants de 13 à 18 ans les a emmenés à la Quiz Room. Le 29 juin, les 8P ont été invités par les autorités communales à partager un repas à l'Auberge de Vandœuvres.

Les activités parascolaires ont quant à elles vu un accroissement du nombre d'enfants qui les ont fréquentés. Ce ne sont pas moins de 130 enfants en moyenne qui ont fréquenté le restaurant scolaire «Poivre et Sel» qui a servi sur l'année 2023 pas moins de 16'500 repas grâce à nos intendantes et au personnel du GIAP.

Quant au sport, le marathon de Genève a traversé la commune les 6 et 7 mai, le triathlon en a fait de même les 8 et 9 juillet et le tournoi de Pétanque a réuni une vingtaine d'amateurs le 26 août.







## CULTURE – COMMUNICATION –

Premier événement de l'année, les Vœux des autorités ont été présentés le 12 janvier. Quant aux deux moments d'échanges avec les habitants ils se sont tenus les 10 mai et le 7 novembre 2023.

Durant l'été, du dimanche 25 juin au dimanche 9 juillet 2023, un théâtre en plein air s'est installé dans le parc de la Mairie et a rencontré un grand succès.

De nombreuses manifestations ont ponctué cette année 2023, notamment un concert, avec le Chant Corse dans le temple (12 mai)

Le vide-greniers qui s'est tenu le 4 mars a rencontré un tel succès, qu'un deuxième a été organisé le 4 novembre 2023.

Quelques semaines plus tard (24 et 25 novembre), le Marché de Noël a animé le centre du village, tout comme quelques jours plus tard, la fête de l'Escalade (12 décembre).





## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### Stratégie d'évolution de la zone 5 - Zone de densification accrue

Les nouvelles dispositions légales entrées en vigueur en janvier 2021 (article 59, al.4 LCI et art. 10 al. 3 La-LAT) obligent les communes à définir des « périmètres de densification accrue » dans leur zone 5, soit des secteurs à l'intérieur desquels des dérogations à l'indice peuvent être octroyées. C'est pour répondre à ces nouvelles exigences, qu'une mise à jour partielle du PDCom a été engagée.

Sur la base des analyses du territoire communal, la Commune a soumis au canton, dans le cadre de la consultation technique, une stratégie d'évolution de la zone 5 sans périmètre de densification accrue. En effet les dégâts occasionnés au territoire communal par des projets de densification et l'absence de prise en compte du préavis communal par l'office des autorisations de construire ont amené la Commune à prendre cette posture de défense de son territoire contre une surdensification.

La qualité des analyses et le sérieux du travail effectué par la Commune ont été relevés par plusieurs services du canton. Toutefois, cette posture a été préavisée négativement par l'Office des autorisations de construire (OAC). Celui-ci a relevé que si une



commune ne disposait pas de périmètres de densification accrue dans son PDCom, c'est l'article 59 al. 4bis qui s'applique, soit la possibilité donnée au département d'octroyer des dérogations.

À la suite de cette injonction des autorités cantonales, et bien que la loi ne fixe pas un minimum de nombre ou de surface de périmètre de densification accrue, la Commune a été amenée à devoir identifier des périmètres de

densification accrue, au même titre que les autres communes du canton. Ainsi une nouvelle analyse minutieuse du territoire a débouché sur la stratégie d'évolution de la zone 5 et a permis de déterminer des périmètres de densification accrue. Il est en effet de l'intérêt de la Commune d'identifier de tels périmètres afin d'avoir un meilleur contrôle des projets qui lui sont soumis.

À la suite des impacts négatifs ob-

servés sur les plans paysager, biologique et patrimonial, l'approche adoptée par la Commune a été d'évaluer le territoire selon des critères d'exclusion des périmètres de densification accrue afin de protéger certains secteurs particulièrement qualitatifs identifiés sur la base de critères factuels et objectifs. Durant l'année 2023, la Commune a préavisé pas moins de 70 dossiers.

## BÂTIMENTS – CANALISATION – TRAITEMENT DES EAUX

### Ancienne école – Route de Pressy 2

Notre Commune va faire face à un accroissement significatif du nombre d'élèves au cours des prochaines rentrées scolaires, comme les prévisions réalisées par le service de la recherche en éducation (SRED) du Département de l'instruction publique nous l'indiquent. Afin d'accueillir ces effectifs supplémentaires dans une structure adaptée, les locaux à disposition au premier étage de l'ancienne école ont dû être réaffectés durant l'été 2023 pour créer les deux classes supplémentaires nécessaires, l'une pour la rentrée 2023, l'autre pour l'année suivante. Profitant de ce chantier, l'éclairage complet du bâtiment a été remplacé par des luminaires efficaces. Des détecteurs de mouvements ont été installés dans tous les locaux. Le réseau informatique a également été adapté aux nouveaux besoins.

Enfin, il a fallu procéder à l'acquisition de mobilier scolaire supplémentaire (chaises, tables, bureaux écoliers, bureaux enseignants, matériel informatique, ...), le mobilier en réserve ne suffisant pas pour aménager les deux nouvelles classes.



### Parking de Vandœuvres

Depuis septembre 2023, le parking de Vandœuvres est équipé d'un véhicule électrique Mobility à disposition de la population, permettant ainsi d'offrir aux habitants de la commune une prestation d'auto-partage. Par ailleurs, l'éclairage de la zone caisse ainsi que celui de la rampe d'accès ont également été optimisés par des luminaires efficaces.

### Parking de l'Esplanade

Désireux d'améliorer nos prestations à la population, nous avons équipé le parking de l'Esplanade de deux bornes de recharge pour véhicules électriques complétant les deux existantes du parking de Vandœuvres.

### Caserne de pompiers intercommunale, centre de voirie et déchetterie

Le chantier engagé en 2022 a suivi son cours, l'entrée en fonction est programmée pour l'automne 2024.

### Choulex 5 - Rénovation énergétique

L'analyse technique du parc immobilier (financier et administratif) de la Commune réalisée durant l'été 2021, a permis d'identifier les besoins en matière d'entretien et d'investissement des différents bâtiments qui le compose.

Sur cette base, une planification globale des investissements a été établie tenant compte des urgences techniques et des besoins stratégiques

de la Commune. Ce plan a identifié le bâtiment sis à la route de Choulex 5 comme une priorité au regard de son état général et de sa vétusté.

Etant donné l'indice de dépense de chaleur (IDC) élevé de ce bâtiment, un assainissement énergétique s'est avéré nécessaire et judicieux en termes environnementaux et financiers. Ceci comprend la mise à niveau de l'efficacité énergétique de l'enveloppe, le remplacement de la production de chaleur et le remplacement de combustible du mazout au gaz.

Sur ces bases, la commune a lancé la phase de projet afin de déposer une autorisation de construire en vue de la rénovation de ce bâtiment.





## BÂTIMENTS – CANALISATION – TRAITEMENT DES EAUX

### Maison Olivier

Notre commune connaît un développement important de sa population. Les prestations publiques qui sont attendues par nos habitants croissent de concert. Les locaux à disposition deviennent étroits et ne sont plus adaptés à un accueil satisfaisant des citoyens.

C'est la raison pour laquelle l'Exécutif a formulé une proposition de rénovation de la maison Olivier et la construction sur la parcelle de deux nouveaux bâtiments, tout en préservant la substance de l'atelier en bois qui représente un intérêt patrimonial relevé par le Service des monuments et sites.

A cet effet, une demande préalable a été déposée afin de valider la volumétrie des nouveaux bâtiments et leur implantation ainsi que de définir les affectations de l'ensemble des bâtiments.

### Vandœuvres 77 -

#### Acquisition d'un immeuble

En 2021, la Mairie a réalisé une enquête auprès des parents de la Commune afin d'identifier les besoins en matière de

places de crèche. Les résultats ont été présentés à la population courant 2022. Le besoin a été évalué à une cinquantaine de places.

Fort de ce constat et avec le soutien du Conseil municipal qui a adopté une proposition de l'Exécutif le 13 juin 2022 en ce sens. Des échanges avec les promoteurs de la parcelle sise à la route de Vandœuvres, 77 ont été engagés afin d'examiner la possibilité d'y installer une crèche. Les premières évaluations ont mené à la conclusion qu'une structure de moins de 40 places ne présentait qu'un intérêt modéré en termes de gestion et de coûts d'exploitation. C'est donc sur une crèche de quarante-deux places que la réflexion s'est poursuivie et que la commune a décidé de faire l'acquisition d'un immeuble complet dans le cadre de cette promotion. L'objet concerné comprend un rez-de-chaussée et deux étages et a initialement été conçu pour accueillir des appartements en PPE. La surface totale brute de plancher pour l'ensemble du bien est de 1027m<sup>2</sup>. Le prix de vente brut est de 12'800'000 F, auquel il faut ajouter les frais et taxes ordinaires liés à une telle acquisition, les frais de pilotage, de

mandataires et d'architectes, sans compter les équipements intérieurs.

Le projet actuellement autorisé nécessite, pour y installer une structure d'accueil pour la petite enfance, de revoir les plans pour une mise aux normes des locaux par rapport aux exigences de l'Etat en la matière.

L'automne 2023 a permis d'engager les études nécessaires afin de déposer une modification du projet initial en vue d'y implanter une crèche sur les deux niveaux inférieurs avant de pouvoir déposer une autorisation de construire complémentaire.

### Plan général d'écoulement des eaux

A l'instar du réseau routier, celui d'assainissement nécessite chaque année un entretien ciblé pour éviter des interventions d'urgence coûteuses et pour assurer une longévité optimale des infrastructures publiques. Les travaux réalisés se sont basés sur un contrôle périodique des infrastructures routières via un diagnostic visuel et des auscultations spécifiques, ainsi que sur une inspection télévisée systématique des réseaux EC et EU (EC : Eaux Claires ; EU : Eaux Usées).



**DOMAINE PUBLIC –  
ROUTES – PARCS –  
CIMETIÈRE –  
TRANSPORT – MOBILITÉ**

**Audit routier**

Désireux d'améliorer l'état de nos routes et des chemins communaux, un mandat a été confié à un bureau d'ingénieurs civils pour l'élaboration d'une étude du réseau routier communal. Un plan d'action jusqu'à 2033 est désormais en place, comprenant l'entretien et le remplacement de la chaussée, ainsi que de la signalisation routière. Les premiers travaux seront réalisés à l'été 2024.





## ENERGIE – ENVIRONNEMENT – DURABILITÉ – GESTION DES DÉCHETS

### Energie

La commune poursuit ses efforts d'optimisation des énergies notamment dans les bâtiments administratifs et financiers par des actions d'économies électriques, mais également de gaz et d'eau.

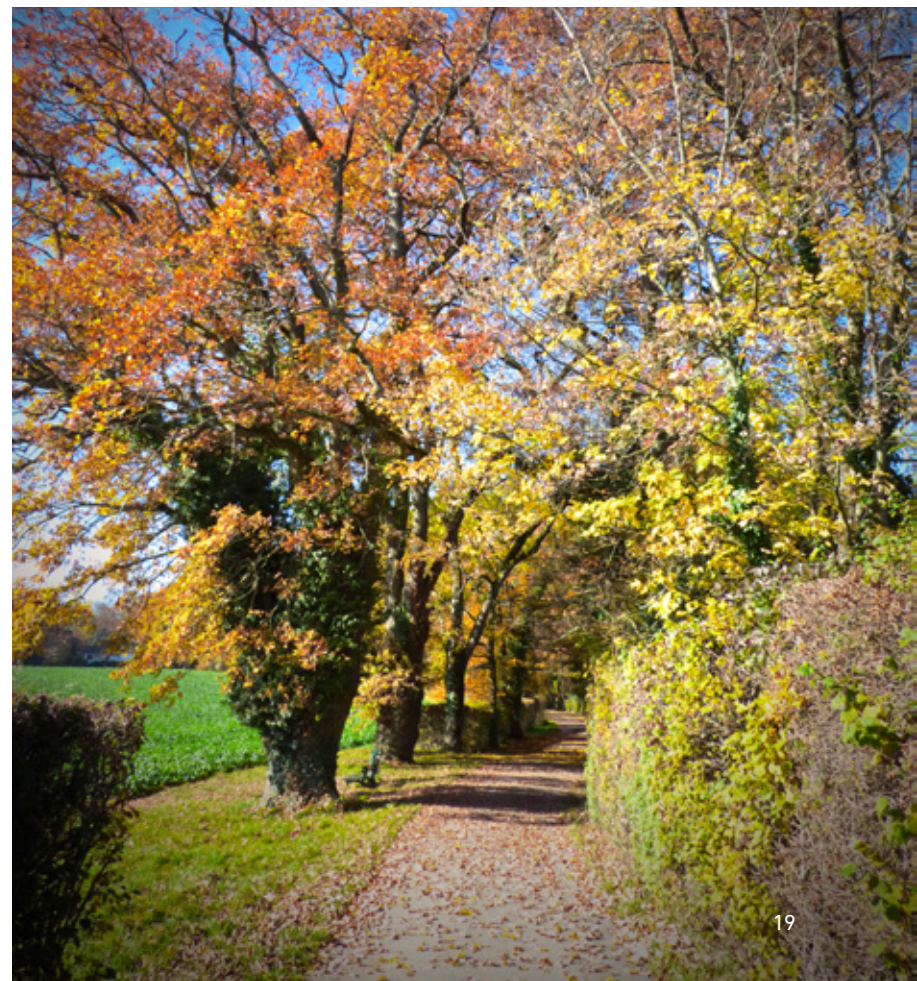
Ces mesures ont permis d'obtenir des variations importantes par rapport à 2022;

|               |                        |
|---------------|------------------------|
| ✓ Electricité | -9.56% (-37'216 kWh)   |
| ✓ Gaz         | -13.55% (-205'315 kWh) |
| ✓ Eau         | -21,61% (6'283 m3)     |



### Déchets de cuisine

A la suite de l'étude menée en 2022 par le GESDEC et Behaviour Expertise Change, la Commune a poursuivi sa réflexion quant à la mise en place d'une levée supplémentaire des déchets de cuisine et ainsi faciliter davantage le tri. Après différents échanges avec notre prestataire, nous avons simultanément mis en place la levée hebdomadaire des déchets de cuisine dès septembre 2023 ainsi que la vente de conteneurs de déchets de cuisine d'une contenance de 140L ou 240L à la Mairie.







## SÉCURITÉ – POLICE MUNICIPALE – SAPEURS-POMPIERS – PROTECTION CIVILE

La compagnie 302 regroupant depuis 2020 les Sapeurs-Pompiers volontaires de Choulex et de Vandœuvres compte 39 membres (cf. rapport plus loin).

La Police municipale a, quant à elle, poursuivi ses activités, seule ou en collaboration avec la Police municipale de Chêne-Bougeries et la Police cantonale.

Sur l'année, elle a effectué un peu plus de 2264Km de patrouille motorisée.

**La Police municipale reçoit pas moins de 3'000 demandes et échanges par courriel avec des citoyens et autres acteurs.**

La Police municipale de Vandœuvres, au-delà de la mission sécuritaire auprès de ses habitants, a un rôle très important de Police de proximité.

Elle est à l'écoute de sa population lors de doléances aussi diverses que des nuisances sonores, des litiges entre voisins, des demandes d'aménagements de tronçons routiers, des conseils ou simplement une écoute attentive.

Le service gère également toutes les demandes concernant les empiétements du domaine public, de la part des résidents ou des entreprises. Les demandes de pose d'affichages, d'événements culturels, sportifs ou musicaux sont également traitées par ce service.

### Amendes d'ordre en 2023

| Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
|---------|---------|------|-------|-----|------|---------|------|-----------|---------|----------|----------|
| 10      | 34      | 29   | 21    | 30  | 52   | 2       | 8    | 46        | 8       | 35       | 12       |

261 concernant le stationnement et 26, la circulation

Les événements compilés de la main courante, des amendes d'ordres et des courriels :

| Statistiques 2022 par catégories - Tableau récapitulatif             |  |            |
|----------------------------------------------------------------------|--|------------|
| Affaire de circulation – PrédiRe et Contrôle de circulation planifié |  | 34         |
| Affaire de circulation - Divers                                      |  | 5          |
| Affaire de circulation - Planton                                     |  | 11         |
| Affaire de circulation - VG                                          |  | 1          |
| Animal - Chiens                                                      |  | 29         |
| Bruit                                                                |  | 1          |
| Cambriolage                                                          |  | 29         |
| Conflit - Divers                                                     |  | 9          |
| Contrôles personnes/véhicules - Contrôle personne(s)                 |  | 6          |
| Contrôles personnes/véhicules - Divers                               |  | 6          |
| Disparitions                                                         |  | 0          |
| Damage propriété - Privé                                             |  | 1          |
| Tranquillité et salubrité publique                                   |  | 16         |
| LARM                                                                 |  | 0          |
| LRDBHD (établissements publics)                                      |  | 9          |
| Nouvelles compétences - LCR - Défaut Plaques/permis                  |  | 0          |
| Salubrité                                                            |  | 0          |
| Autorisation panneaux manifestations                                 |  | 7          |
| Autorisations de pose de miroirs                                     |  | 3          |
| Autorisation guichet manifestation                                   |  | 18         |
| Sécurité routière                                                    |  | 32         |
| DP Autorisation d'occupation                                         |  | 20         |
| DP Signalisation de chantier                                         |  | 79         |
| DP arbres et haies                                                   |  | 11         |
| DP travaux/fouilles                                                  |  | 36         |
| Autorisation poses de miroirs                                        |  | 10         |
| Formation                                                            |  | 15         |
| Objets trouvés                                                       |  | 6          |
| Police de Proximité                                                  |  | 23         |
| Police éléments de preuves                                           |  | 2          |
| Radar pédagogique                                                    |  | 50         |
| Réquision de Police                                                  |  | 4          |
| Social                                                               |  | 1          |
| <b>Total des inscriptions recensées en 2023</b>                      |  | <b>474</b> |



## FONDS COMMUNAL DE PROMOTION DE LA DIVERSITÉ



Le Conseil municipal a adopté le 12 juin 2022, un règlement communal établissant un fonds de promotion d'une arborisation favorable à la biodiversité visant à financer des projets de plantation de chênes, de haies ou des actions de sensibilisation et de promotion de la biodiversité de la commune. Ce fonds, alimenté par des dons privés, est doté d'un montant annuel de F15'000.

Son comité de gestion est constitué d'un représentant de l'Exécutif communal, d'une représentante du Conseil municipal et du donateur privé initial. L'année 2023 a vu l'octroi des premiers

montants de soutien alloués par le comité de gestion qui s'est réuni à deux reprises. Durant sa séance du printemps, le fonds a examiné 3 dossiers et a octroyé des soutiens financiers à des projets de plantation d'arbre et de remplacement de haies pour un montant de 7'275 CHF. En l'absence de dossiers déposés pour la séance d'automne, le comité a prolongé le délai de dépôt des dossiers au 31 décembre 2023.

Il a également revu les règles de financement de sorte à inciter au dépôt de plus de dossiers. Une campagne d'information prévue pour le début de

l'année 2024 a également été décidée. Au 31 décembre 2023, aucun montant supplémentaire n'a été octroyé. Le solde de 7'725 a été reporté sur l'année 2024.



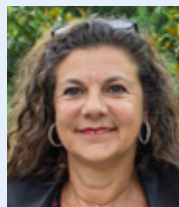


## ACTIVITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

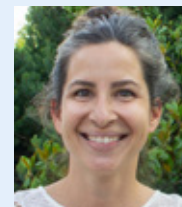


# CONSEIL MUNICIPAL LÉGISLATURE 2020 – 2025 DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JUIN 2023

## BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL



**LÉVÊQUE Véronique**  
(VOV)  
Présidente  
01.06.2023 – 31.05.2024



**TURRETTINI Galia**  
(EC)  
Vice-Présidente



**RICCIO Eugenia**  
(VE)  
Secrétaire

## CONSEIL MUNICIPAL

(EC) Entente communale – (VOV) Vand'Oeuvres pour vous – (VE) Vandoeuvres Ecologie



**SERRA  
Amedeo**  
(VOV)



**BACHMANN  
Carlos**  
(EC)



**GARDIOL  
Jean-Pierre**  
(VOV)



**HÜSLER ENZ  
Sibilla**  
(EC)



**HUYGHUES-DESPOINTES  
Claire**  
(EC)



**MARECHAL  
Jean-Dominique**  
(VOV)



**MOREL  
Philippe**  
(VOV)



**PEYER  
Jean**  
(VOV)



**PICTET  
Catherine**  
(EC)



**PRADERVAND  
Frédéric**  
(VOV)



**PROVINI  
Eric**  
(EC)



**PROVINI  
Melvin**  
(EC)



**STALDER Paul**  
(EC)



**VAUCHER  
Jean-Louis**  
(VE)

## ACTIVITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal a reçu la démission de l'un de ses membres à fin juin 2023, Monsieur Michael ANDERSEN, nouvel élu au Grand Conseil genevois. C'est Monsieur Amedeo SERRA qui lui a succédé depuis le 1er septembre 2023.

Le Conseil municipal siège en règle générale une fois par mois entre les mois de septembre et de juin. Durant l'année 2023, il s'est réuni au total à 7 reprises, deux séances ayant été annulées faute de points à porter à l'ordre du jour. Il s'est prononcé sur les objets suivants :

- Election du Bureau du Conseil municipal

- Délibération relative au crédit d'investissement brut pour le projet d'aménagement de deux salles de classe, bureaux et installation d'un éclairage efficient dans l'ancienne école route de Pressy 2 pour un montant de 133'144.- F TTC.

- Délibération relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022.

- Crédit d'engagement pour l'acquisition d'un immeuble à la route de Vandœuvres 77 en vue d'y établir une crèche et des logements pour un montant de 13'900'000 F TTC.

- Approbation des comptes 2022 du Groupement des sapeurs-pompiers Choulex-Vandœuvres.

- Demande de crédit supplémentaire de fonctionnement 2023 pour la fonction comptable 21 - scolarité obligatoire et la nature comptable 36 - participation aux activités parascolaires GIAP de F 83'007.00.

- Demande de crédit supplémentaire de fonctionnement 2023 pour la fonction comptable 02 - Administration et la nature comptable 36 - cotisations des groupements intercommunaux du SIACG et de l'ACG de F 7'298.00.

- Délibération relative au budget de fonctionnement annuel 2024, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

- Délibération relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

- Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 1'208'236.60 F dans le but de réaliser des amortissements complémentaires du patrimoine administratif en 2023.

Le Bureau du Conseil municipal, qui prépare les séances du délibératif deux semaines avant leur tenue, s'est réuni à neuf reprises.



# COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL



## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (CAT)

### Présidente:

Sibilla HÜSLER ENZ (EC)

### Vice-président:

Philippe MOREL (VOV)

### Membres:

EC: Claire HUYGHUES-DESPOINTES,  
Eric PROVINI; VOV: Jean PEYER,  
Frédéric PRADERVAND;  
VE: Eugenia RICCIO

## COMMUNICATION ET NATURALISATIONS (CCN)

### Présidente:

Véronique LÉVÊQUE (VOV)

### Vice-présidente:

Eugenia RICCIO (VE)

### Membres:

EC: Melvin PROVINI, Eric PROVINI,  
Claire HUYGHUES-DESPOINTES;  
VOV: Jean PEYER, Amedeo SERRA

## CULTURE ET MANIFESTATIONS

### Présidente:

Galia TURRETTINI (EC)

### Vice-présidente:

Véronique LÉVÊQUE (VOV)

### Membres:

EC: Paul STALDER, Eric PROVINI;  
VOV: Jean-Dominique MARECHAL,  
Jean-Pierre GARDIOL;  
VE: Jean-Louis VAUCHER

## DURABILITÉ ET BÂTIMENTS (CDB)

### Président:

Jean-Louis VAUCHER (VE)

### Vice-président:

Carlos BACHMANN (EC)

### Membres:

EC: Melvin PROVINI, Catherine PICTET;  
VOV: Jean-Pierre GARDIOL, Frédéric  
PRADERVAND, Amedeo SERRA

## FINANCES ET GESTION (CFG)

### Président:

Jean-Pierre GARDIOL (VOV)

### Vice-président:

Sibilla HÜSLER ENZ (EC)

### Membres:

EC: Catherine PICTET,  
Galia TURRETTINI;  
VOV: Véronique LÉVÊQUE,  
Philippe MOREL;  
VE: Jean-Louis VAUCHER

## ROUTES, DOMAINE PUBLIC, SÉCURITÉ (CRDPS)

### Président:

Philippe MOREL (VOV)

### Vice-présidente:

Claire HUYGHUES-DESPOINTES (EC)

### Membres:

EC: Sibilla HÜSLER ENZ, Paul STALDER;  
VOV: Jean-Dominique MARECHAL,  
Frédéric PRADERVAND;  
VE: Jean-Louis VAUCHER

## SOCIALE, SPORT ET LOISIRS (CSSL)

### Présidente:

Catherine PICTET (EC)

### Vice-Président:

Jean PEYER (VOV)

### Membres:

EC: Galia TURRETTINI,  
Carlos BACHMANN  
VOV: Jean-Dominique MARECHAL,  
Véronique LÉVÊQUE;  
VE: Eugenia RICCIO

# ACTIVITÉS DES COMMISSIONS

## COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (CAT)

La commission s'est réunie en 2023 à six reprises, dont une séance était élargie au Conseil municipal et une autre était une séance publique abordant la stratégie d'évolution de la zone 5. Elle a fait un point de situation sur les dossiers en cours et sur les préavis délivrés par la Commune en matière d'autorisation de construire. Elle a particulièrement travaillé sur la révision du Plan Directeur Communal (PDCom) avec l'Exécutif et le soutien d'un mandataire externe, ses conclusions devant être transmises en début d'année 2024.

## COMMISSION COMMUNICATION ET NATURALISATION (CCN)

La commission, dont la tâche principale est d'assurer la rédaction du journal communal « La Coquille », s'est réunie 16 fois durant l'année 2023, 7 de ces séances ont été spécifiquement réservées au traitement de demandes de naturalisation. « La Coquille » est parue à l'hiver 2022-2023, à l'été et à l'automne 2023. La commission a par ailleurs préavisé 12 dossiers de naturalisation.

## COMMISSION CULTURE ET MANIFESTATIONS (CCM)

La commission a siégé à quatre reprises durant l'année. La CCM a échangé sur les manifestations communales portées à l'agenda de la Commune et s'est prononcée sur les demandes de subventions qui lui ont été soumises.

### Subventions culture et manifestations 2023 :

- Maisons Mainou
- Fondation Hardt
- Théâtre le Crève-Cœur
- Chœur de Vandœuvres-Choulex-Cologny
- Festival du LAC,
- Théâtrochamp,
- Les Concerts de Jussy,
- Théâtre en Campagne,
- Jazz sur la Plage,
- Puplinge Classique Festival,
- Festival international du film oriental de Genève (FIFOG),
- Sauvegarde de la Pécadille,
- Arvéla Festival BD,
- DeCybèle Musiques,
- La Cie des Plaisantes,
- Opéra-Théâtre,
- Les Schubertiades de Thônex,
- Festival du Film Vert,
- Cie Uranus,
- Orchestre Juventutti,
- CinéTransat,
- Plein-les-Watts,
- Foehn,
- Alternatiba Léman,
- Ecran-Mobile,
- Mission Planète Terre,
- Festival du Film et Forum international sur les Droits Humains (FIFDH),
- Les Amis de l'Orgue de Cinéma du Collège Claparède, CoBalt,
- Chœur Arte Musica,
- Bars en Fête,
- Opéra-Théâtre,
- Coherence,
- Amis des Bateaux à vapeur du Léman (ABVL),
- Vogue de Puplinge,
- Pachamama Connexion Festival,
- Cie Coralena.



## ACTIVITÉ DES COMMISSIONS

### COMMISSION DURABILITÉ ET BÂTIMENTS (CDB)

La commission s'est réunie à cinq reprises en 2023. Elle a fait le point sur différents dossiers en lien avec ses compétences. La mise en place du Fonds de promotion pour la biodiversité a fait l'objet d'une présentation à la commission. Celle-ci a également été informée de l'avancement du chantier de la nouvelle caserne de pompiers et du centre de voirie « Gardy ». Concernant la gestion des déchets, l'Exécutif a partagé ses réflexions avec la commission sur les mesures à mettre en œuvre pour améliorer la gestion des déchets. Enfin, elle a pu être informée de l'état du réseau d'assainissement des eaux de la commune et des travaux d'entretien et de rénovation qui vont être engagés. Elle a en outre participé à la rédaction d'articles en lien avec les travaux de la commission pour le journal communal.

### COMMISSION FINANCES ET GESTION (CFG)

La commission a tenu séance à huit reprises en 2023. Elle a porté une attention particulière à l'examen du budget et au suivi des comptes communaux.

Elle a examiné, préavisé et/ou suivi divers dossiers parmi lesquels :

- Les diverses délibérations portant sur la rénovation de bâtiments communaux et l'entretien des chemins et routes communaux.

- Une délibération favorable à l'acquisition d'un immeuble à la route de Vandœuvres 77 pour y installer une crèche.
- Un crédit d'investissement relatif aux frais d'architectes en vue de l'obtention d'une autorisation préalable pour la rénovation de la Maison Olivier.

Par ailleurs, après que les autres commissions ont formulé leurs propositions d'amendements, la commission finances et gestion a préavisé favorablement, avec des amendements, le projet de budget 2024 de la Commune.

## ACTIVITÉ DES COMMISSIONS

### COMMISSION ROUTES, DOMAINE PUBLIC, SÉCURITÉ (CRDPS)

La commission s'est réunie à quatre reprises en 2023.

Tout au long de l'année, la commission a fait le point de la situation sur les routes et chemins communaux, leur éclairage et les diverses questions de stationnement qui sont liées.

Quant aux enjeux de sécurité, la commission a suivi les travaux de l'Exécutif autour de la problématique du renforcement des effectifs de la Police municipale. Par ailleurs, la commission a été régulièrement informée de la situation du groupement intercommunal des pompiers et des affaires en matière de protection civile.

### COMMISSION SOCIALE, SPORT ET LOISIRS (CSSL)

La commission sociale, sports et loisirs a siégé six fois en 2023.

La Commission a préavisé favorablement l'attribution des contributions financières suivantes :

#### Subventions sports et loisirs 2023

C.E.C. Club Equestre de Crête – Concours hippique de Crête  
Neore (Expédition Himalaya)

#### Subventions sociales et humanitaires 2023

- |                                                                     |                                                   |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| – Fondation Partage                                                 | – Casa Alianza Suisse                             |
| – Croix-Rouge Suisse                                                | – SidEcole                                        |
| – Croix-Rouge genevoise                                             | – Association d'Entraide Médicale Guinée (ADEMEG) |
| – Secours Suisse d'Hiver                                            | – Aide au Népal                                   |
| – Médecins Sans Frontières (MSF)                                    | – Palmier                                         |
| – Sentinelles au secours de l'innocence meurtrie                    | – Miman-Bénin                                     |
| – Aux 6 Logis                                                       | – Insième                                         |
| – Anitié                                                            | – Centre Social Protestant (CSP)                  |
| – Water & pH Soluces                                                | – Lectures Partagées                              |
| – ARVAN                                                             | – Voix Libres                                     |
| – Yémen 2030 (Y30)                                                  | – Mercy Hands Europe                              |
| – Le Caré                                                           | – Action de Carême                                |
| – Première Ligne                                                    | – Mission Internationale d'Assistance (IAM)       |
| – Pacifique                                                         | – Soutien aux plus démunis-e-s (ASPD)             |
| – Association pour la santé, l'éducation et l'environnement (APSEE) | – Ecohumanita                                     |
| – Club Aide                                                         | – Arise from Ashes Suisse (AFA).                  |
| – Café Cornavin                                                     |                                                   |
| – Iamaneh Suisse                                                    |                                                   |
| – Pharmaciens Sans Frontières Suisse (PSF)                          |                                                   |





**GROUPEMENTS  
COMMUNAUX**





# COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS 302

## Exercice ChoColVan

Le 1er avril, la compagnie de Choulex-Vandœuvres s'est associée à celle de Cologny pour une formation spécifique d'une journée au Centre d'Instruction et de Formation (CIF) à Versoix. Les infrastructures de ce centre permettent une multitude de possibilités d'exercice. Les sapeurs-pompiers ont pu tronçonner, utiliser les échelles, pratiquer des engagements dans les caissons de feu, déployer des conduites ou encore observer les phénomènes thermiques. Des représentants des trois communes ont pris grand intérêt à assister à la session du matin et à échanger ensuite lors du repas en commun avec les sapeurs-pompiers.

## Fusion et camion

L'inauguration du nouveau camion d'intervention a constitué une double célébration dans le parc de la mairie de Vandœuvres. Cet événement a permis de marquer la réception du véhicule

tout en officialisant la fusion des compagnies survenue en 2020, en présence des hauts délégués des sapeurs-pompiers genevois ainsi que les exécutifs et membres des conseils municipaux des deux communes.

L'après-midi, les visiteurs de la manifestation ouverte au public ont profité de pouvoir monter dans les véhicules de la compagnie et de se divertir dans les divers châteaux gonflables installés pour l'occasion. L'événement s'est poursuivi dans la soirée avec le concert d'un groupe de musique local.

## L'instruction des sapeurs-pompiers

Le Service d'Incendie et de Secours (SIS) a progressivement pris en charge la formation des sapeurs-pompiers volontaires genevois, auparavant organisée par l'Office Cantonal de la Protection de la Population et des Affaires Militaires (OCPAM). Durant cette période de transition, l'OCPAM continue de dispenser la formation des cadres, tandis que le groupement SIS prend en charge les formations de base et les cours complémentaires.





COMPAGNIE DES  
SAPEURS-POMPIERS  
302



Le bilan 2023

- La compagnie a enregistré l'admission de : Christian BOYARIN, Arthur FREEMAN et Géza GÖMOERI.
- La démission (ou retraite) de : Paul STALDER, Jeremy PRADERVAND, Sébastien STALDER et Lucien DERUAZ.
- Le Chef d'Intervention (CI), dont l'activité s'étend de 19h00 à 06h00 les week-ends et jours fériés, avec ou sans son groupe d'intervention, a été alarmé quarante-quatre fois, dont dix-sept sur la commune de Cologny, dans le cadre du partenariat ChoColVan. Les interventions, effectuées seuls ou en appui au SIS, sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

| Alarmes                                                 | Choulex | Vandœuvres | Cologny<br>(CI uniquement) |
|---------------------------------------------------------|---------|------------|----------------------------|
| Animaux - sauvetage / récupération                      |         | 4          | 2                          |
| Incendie - nature / véhicule / bâtiment / voie publique | 1       | 3          | 3                          |
| Déblaiement - voie publique / arbre / branche           | 2       | 3          | 5                          |
| Inondation - nature / villa / bâtiment / voie publique  |         | 9          | 5                          |
| Prévention – nature / arbre / bâtiment                  | 2       | 1          | 1                          |
| Fumée – bâtiment                                        | 1       |            | 1                          |
| Divers – fermeture / hydrante / récupération            | 1       |            |                            |

# COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS 302



- Plusieurs gardes de préservation ont été assurées lors de spectacles et de fêtes communales.
- Cinq exercices de compagnie, sept exercices de protection respiratoire et un test d'effort physique.
- Une demi-journée pour le contrôle du réseau hydraulique des communes.
- Un entretien mensuel des locaux, des véhicules et du matériel d'intervention.
- D'autres exercices spécifiques, tels que la formation antichute et des cours cadres ont été organisés durant l'année.
- Cinq écoles ou cours au centre de formation de l'OCCPAM ou à l'Ecole SIS, selon le tableau suivant:

| Écoles / Cours                                        | Participants                                          |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Formation OCCPAM - Ecole sergents-majors et fourriers | Florence VALOT                                        |
| Formation GSIS - FOBA EQU                             | Alexandra PFEFFER<br>Vincent TAN<br>Christian BOYARIN |
| Formation GSIS - Ecole protection resp.               | Laurent CIUCCHI                                       |
| Formation GSIS - Cours tronçonneuse                   | Paul DE FREITAS<br>Reasmey KHIEU                      |
| Formation OCCPAM - Module 1 conduite                  | Mathieu PRADERVAND                                    |

Au 31 décembre 2023, l'effectif de la compagnie était constitué d'un capitaine, un premier-lieutenant, quatre lieutenants, deux sergents-majors, un sergent, trois caporaux, trois appointés, dix-neuf sapeurs et quatre aspirants, soit trente-huit membres, dont quatre femmes.

Capitaine Mathieu Cugno  
Commandant  
m.cugno@cp302.ch  
www.cp302.ch



<sup>1</sup> Durant la tranche horaire s'étendant de 19h00 à 06h00, les week-ends et les jours fériés  
<sup>2</sup> Service d'incendie et de secours, sapeurs-pompiers professionnels  
<sup>3</sup> Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires



# ORPC SEYMAZ

## RAPPORT DES ACTIVITÉS DE L'ORPC SEYMAZ

DE AVRIL 2023  
À MARS 2024

Les activités de l'ORPC Seymaz pour la période allant de avril 2023 à mars 2024 se sont articulées comme suit :

### INTERVENTIONS AU PROFIT DE LA COLLECTIVITÉ

**Intervention au profit de la collectivité,  
du 13 mai 2023, Courir pour aider**  
Sécurisation du parcours.

**Intervention au profit de la collectivité,  
du 8 au 9 juillet 2023, Triathlon 2023**  
Sécurisation du parcours.

### COURS DE RÉPÉTITIONS

**Cours de répétition, du 6 au 7 mars 2023, contrôles périodiques des abris**  
Ce cours avait pour but de planifier et d'envoyer les courriers aux propriétaires pour les contrôles d'abris du mois de mai.

**Cours de répétition, les 8 et 9 mars et 5 et 6 avril 2023, entretien des constructions**  
Il s'agissait d'effectuer divers travaux dans les constructions appartenant aux communes de l'ORPC.

**Cours de répétition, du 13 mars 2023, formation PISA**  
La cheffe d'office a parcouru le programme PISA avec un fourrier de l'ORPC.

**Cours de répétition, du 31 mars 2023, CPC appui**  
Ce cours avait pour but de discuter avec deux autres ORPC en vue d'un exercice en commun.

**Cours de répétition, du 8 au 12 mai 2023, CPA (contrôle périodique des abris)**  
Comme chaque année, nous contrôlons les abris antiatomiques privés.

**Cours de répétition, du 12 mai 2023, CPC Courir pour aider**  
Ce cours a servi à la préparation de l'intervention de l'ORPC à la manifestation « Courir pour aider ».

**Cours de répétition, du 30 au 31 mai 2023, Suivi CPA (contrôle périodique des abris)**  
Nous avons entré les informons suite aux contrôles des abris dans le programme informatique Abri2000 et envoyé les courriers aux propriétaires.

**Cours de répétition, du 5 au 9 juin 2023, tous domaines**  
Cours en commun avec les ORPC Voirons et Salève pour un exercice de démolition et sauvetage.

**Cours de répétition, du 19 au 23 juin 2023, entretien des constructions**  
Contrôles habituels de la fermeture des portes et mise en surpression des constructions appartenant aux communes.

**Cours de répétition, du 7 juillet 2023, CPC Triathlon 2023**  
Ce cours a servi à la préparation de l'intervention pour le triathlon 2023.

**Cours de répétition, du 10 juillet 2023, CPC Triathlon 2023**  
Nous avons rangé le matériel utilisé lors de notre intervention au triathlon 2023.

**Le 11 septembre, cours de répétition « mise à jour matériel »**  
Ce cours consiste à mettre à jour le matériel de l'ORPC ainsi que nos fichiers.

**Du 25 au 28 septembre, cours de répétition « tous domaines »**  
Ce cours avait pour but de rafraîchir les connaissances des astreints de chaque domaine.

**Du 16 au 17 octobre, cours de répétition « FoRE (formation rapidement engageable) »**  
Ce cours avait pour but de « recréer » les liens entre les astreints et rafraîchir les connaissances.

**Du 26 au 27 octobre, cours de répétition « mise à jour matériel »**  
Ce cours consiste à mettre à jour le matériel de l'ORPC ainsi que l'entretien de nos véhicules.

**Du 1 au 2 novembre, du 8 au 9 novembre, du 6 au 7 mars, du 20 et 21 mars, cours de répétition « entretien des constructions »**  
Il s'agissait d'effectuer divers travaux dans les constructions appartenant aux communes de l'ORPC.

**Du 23 au 24 novembre, cours de répétition « mise à jour matériel »**  
Ce cours consiste à mettre à jour le matériel de l'ORPC ainsi que l'entretien de nos véhicules.

**Du 23 au 25 janvier 2024, cours de répétition « abri2000 »**  
Les astreints ont mis à jour le programme Abri2000 et ont débuté la planification des contrôles d'abris pour 2023.

**Cours de répétition, « coordination logistique » du 6 décembre et du 6 et 14 février**  
Le but de ces cours était de mettre à jour les fichiers de l'ORPC.

**Cours de répétition, « rapport cmdt et essai des sirènes » du 6 et 7 février**  
Le rapport du commandement, la préparation au cours de l'essai annuel des sirènes et le test des sirènes ont eu lieu lors de ces deux jours.

**Cours de répétition, « préparation CPA » du 12 au 14 février**  
Ces deux jours de cours ont été consacré à la planification des contrôles d'abris et l'envoi des courriers aux propriétaires.

### AUTRES ACTIVITÉS

**Séances d'Etat-Major**  
Cette période a été ponctuée par des séances d'Etat-Major.

Stéphane Barbat, Cdt.  
Julien Wyss, suppl. Cdt  
Choulex, mars 2022





**COMPTE RENDU FINANCIER  
DE L'EXERCICE 2023**



## COMPTES ANNUELS 2023

Les comptes 2023 sont excellents et bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultats de 3'129'282.82 F (soit 14'144'647.37 F aux charges et 17'273'930.19 F aux revenus).

Par rapport au budget voté, il apparaît que les revenus d'exploitation sont supérieurs de 30.48% alors que les charges d'exploitation diminuent de 2.97%. Les charges maîtrisées (hors amortissements et charges de transferts) sont également en diminution de 13.30% par rapport au budget. Si l'on compare les comptes d'exploitation 2023 avec les comptes de l'année précédente, la variation des revenus est de +8.03% et celle des charges de +8.32%.

La production fiscale totale de l'exercice 2023 est en hausse, passant de 10'453'520 F (budget 2023) à 13'612'474 F. Ce résultat est principalement dû aux correctifs d'estimations des années antérieures de 2'066'143.85 F, dont les principales portent sur les années 2013 à 2016. Pour les comptes 2022, ces correctifs s'élevaient à 1'301'600 F pour les années de 2016 à 2021.

Le résultat financier net est en légère augmentation passant de 2'054'792 F en 2022 (hors réévaluation des immeubles du patrimoine financier) à 2'093'768.26 F pour 2023.

Les charges extraordinaires s'élevant à 1'127'616 F concernent des amortissements complémentaires compte tenu de la politique menée par l'Exécutif de diminuer les charges d'amortissements dans l'optique de futurs investissements. Ces amortissements complémentaires se montaient à 828'739 F en 2022.

Les 5'136 actions de la BCGe détenues dans le patrimoine financier ont été réévaluées à la hausse de 233'688 F, compte tenu de la valeur de marché au 31 décembre 2023. Celles détenues dans le patrimoine administratif ne sont pas réévaluées.

Le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels dans leur intégralité, incluant 18 annexes (selon les art. 19 à 33 du RAC). Le vote sur les crédits budgétaires supplémentaires fait partie de la délibération approuvant les comptes, dont trois crédits budgétaires supplémentaires ont déjà été votés par délibérations du Conseil municipal, pour un total de 1'208'236 F.

## PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

### Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du patrimoine financier sont réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclage des comptes. Pour mémoire, en 2022, la réévaluation des immeubles locatifs du PF a subi un bénéfice net de 7'620'300 F. La prochaine réévaluation aura lieu en 2027.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes, soit celles figurant dans les procédures de bouclage des comptes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.

### Patrimoine administratif

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à 100 000 F, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissement supérieures à 100 000 F doivent obligatoirement être activées. La commune a choisi de comptabiliser au compte de résultats toutes les dépenses inférieures à 100 000 F. Ces critères sont ceux utilisés depuis plusieurs années et figurant dans les procédures internes de la commune.



## PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES

### Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe 10. Une provision sur les estimations fiscales a été comptabilisée à hauteur de 12 %, en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

### Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les PP et PM sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

| BILAN AU  |                                                                                | 1 <sup>er</sup> janvier 2023 | 31 décembre 2023      |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------|
| <b>1</b>  | <b>ACTIF</b>                                                                   | <b>128 282 692.33</b>        | <b>131 400 406.73</b> |
| <b>10</b> | <b>PATRIMOINE FINANCIER</b>                                                    | <b>113 111 745.87</b>        | <b>110 373 975.16</b> |
| 100       | Disponibilités et placements à court terme                                     | 33 693 236.11                | 30 187 863.45         |
| 101       | Créances                                                                       | 6 635 983.11                 | 7 029 239.97          |
| 104       | Actifs de régularisation                                                       | 311 904.10                   | 339 681.04            |
| 107       | Placements financiers                                                          | 921 912.00                   | 1 155 600.00          |
| 108       | Immobilisations corporelles PF                                                 | 71 508 887.40                | 71 621 767.55         |
| 109       | Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers       | 39 823.15                    | 39 823.15             |
| <b>14</b> | <b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>                                                | <b>15 170 946.46</b>         | <b>21 026 431.57</b>  |
| 140       | Immobilisations corporelles                                                    | 12 265 510.27                | 17 693 043.78         |
| 142       | Immobilisations incorporelles                                                  | 117 759.95                   | 58 880.20             |
| 145       | Participations, capital social                                                 | 1 226 516.25                 | 1 226 516.25          |
| 146       | Subventions d'investissements                                                  | 1 561 159.99                 | 2 047 991.34          |
| <b>2</b>  | <b>PASSIF</b>                                                                  | <b>128 282 692.33</b>        | <b>131 400 406.73</b> |
| <b>20</b> | <b>CAPITAUX DE TIERS</b>                                                       | <b>3 879 367.01</b>          | <b>3 867 798.59</b>   |
| 200       | Engagements courants                                                           | 419 929.51                   | 559 624.21            |
| 204       | Passifs de régularisation                                                      | 471 887.60                   | 394 823.68            |
| 205       | Provisions à court terme                                                       | 2 840 750.00                 | 2 768 873.00          |
| 209       | Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de capitaux de tiers | 146 799.90                   | 144 477.70            |
| <b>29</b> | <b>CAPITAL PROPRE</b>                                                          | <b>124 403 325.32</b>        | <b>127 532 608.14</b> |
| 290       | Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)                          | 1 595 964.77                 | 1 595 964.77          |
| 291       | Fonds enregistrés comme capital propre                                         | 156 140.89                   | 145 744.58            |
| 299       | Excédent du bilan                                                              | 122 651 219.66               | 125 790 898.79        |

COMPTE RENDU  
FINANCIER DE  
L'EXERCICE 2023

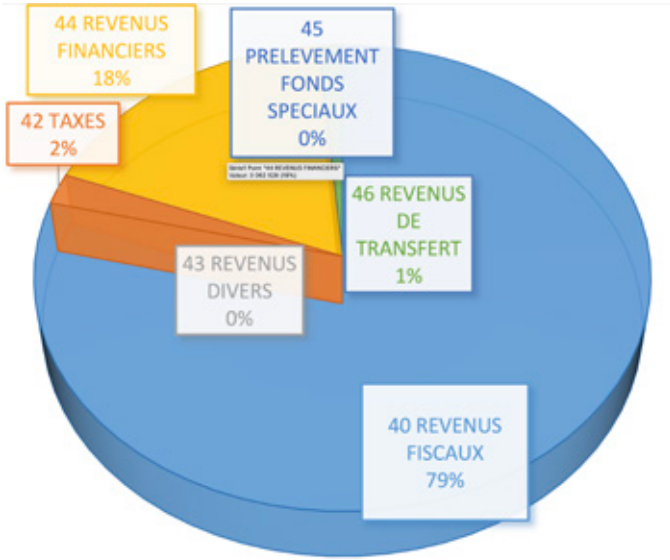
FONCTIONNEMENT

Revenus

Les revenus totaux se montent à 17'279'480 F, soit une hausse de 3'733'400 F par rapport au budget.

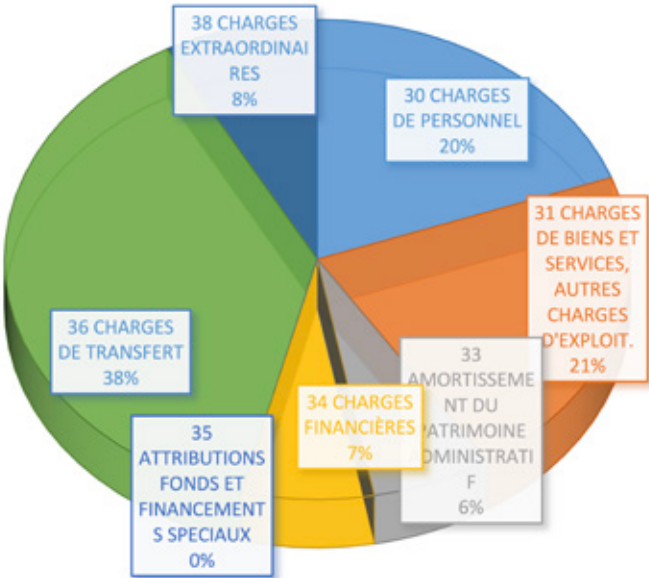
Cette augmentation provient principalement de la production fiscale due aux correctifs d'estimations des années antérieures portant sur les années 2013 à 2016.

La structure des revenus de fonctionnement est représentée de la manière suivante :



Les chiffres:

| 4  | REVENUS                    | 17'279'480 |
|----|----------------------------|------------|
| 40 | REVENUS FISCAUX            | 13'612'474 |
| 42 | TAXES                      | 367'753    |
| 43 | REVENUS DIVERS             | 1'488      |
| 44 | REVENUS FINANCIERS         | 3'062'528  |
| 45 | PRELEVEMENT FONDS SPECIAUX | 2'651      |
| 46 | REVENUS DE TRANSFERT       | 232'586    |



Charges

Le résultat des dépenses 2023 s'élève à 14'150'197 F alors que le budget était de 13'530'780 F, soit une hausse des charges globales de 619'417 F. Cette augmentation provient principalement des amortissements extraordinaires.

Les charges se répartissent de la manière suivante :

Les chiffres:

Taux des centimes additionnels: 29

| 3  | CHARGES                                                 | 14'150'197   |
|----|---------------------------------------------------------|--------------|
| 30 | CHARGES DE PERSONNEL                                    | 2'754'638    |
| 31 | CHARGES DE BIENS ET SERVICES, AUTRES CHARGES D'EXPLOIT. | 3'025'128    |
| 33 | AMORTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF               | 883'181      |
| 34 | CHARGES FINANCIERES                                     | 963'209      |
| 35 | ATTRIBUTIONS FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX             | 328          |
| 36 | CHARGES DE TRANSFERT                                    | 5'396'097    |
| 38 | CHARGES EXTRAORDINAIRES                                 | 1'127'616.00 |



## ETAT DU CAPITAL PROPRE

### Commentaire 1 : Fonds enregistrés comme capital propre

La variation de l'exercice de +10'396.31 F s'explique par :

- a) Utilisation du fonds commun, bibliothèque - attributions prix scolaires 800 F)
- b) Utilisation du fonds de bienfaisance - versements de 10'000 F à la Croix-Rouge (Soudan)
- c) Intérêts créanciers +F 505.44 et frais bancaires -F 101.75, soit une variation nette de +F 403.69

### Commentaire 2 : Résultat annuel

Le solde restant du compte de résultats de 3'129'282.82 F est présenté sous la nature 29900. Il sera viré au compte 29990 à la date valeur du 01.01.2024.

| 29   | CAPITAL PROPRE                                                                  | Solde au 01.01 2023 | Augm.         | Dimin.        | Solde au 31.12 2023 |
|------|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------|---------------|---------------------|
| 290  | FINANCEMENTS SPÉCIAUX, ENGAGEMENTS (+) ET AVANCES (-)                           | 1'595'964.77        | 0.00          | 0.00          | 1'595'964.77        |
| 2900 | FINANCEMENTS SPÉCIAUX ENREGISTRÉS COMME CAPITAL PROPRE                          | 1'595'964.77        | 0.00          | 0.00          | 1'595'964.77        |
| 291  | FONDS ENREGISTRÉS COMME CAPITAL PROPRE                                          | 156'140.89          | 505.44        | 10'901.75     | 145'744.58          |
| 2910 | FONDS ENREGISTRÉS COMME CAPITAL PROPRE                                          | 156'140.89          | 505.44        | 10'901.75     | 145'744.58          |
| 2911 | LEGS ET FONDATIONS SANS PERSONNALITÉ JURIDIQUE ENREGISTRÉS COMME CAPITAL PROPRE | 0.00                | 0.00          | 0.00          | 0.00                |
| 292  | RÉSERVES PROVENANT DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE                                    | 0.00                | 0.00          | 0.00          | 0.00                |
| 2920 | RÉSERVES PROVENANT DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE                                    | 0.00                | 0.00          | 0.00          | 0.00                |
| 293  | PRÉFINANCEMENTS                                                                 | 0.00                | 0.00          | 0.00          | 0.00                |
| 2930 | PRÉFINANCEMENTS                                                                 | 0.00                | 0.00          | 0.00          | 0.00                |
| 294  | RÉSERVE DE POLITIQUE BUDGÉTAIRE                                                 | 0.00                | 0.00          | 0.00          | 0.00                |
| 2940 | RÉSERVE DE POLITIQUE BUDGÉTAIRE (RÉSERVE CONJONCTUELLE)                         | 0.00                | 0.00          | 0.00          | 0.00                |
| 295  | RÉSERVE LIÉE AU RETRAITEMENT (INTRODUCTION MCH2)                                | 0.00                | 0.00          | 0.00          | 0.00                |
| 2950 | RÉSERVE LIÉE AU RETRAITEMENT (INTRODUCTION MCH2)                                | 0.00                | 0.00          | 0.00          | 0.00                |
| 296  | RÉSERVE LIÉE AU RETRAITEMENT DU PATRIMOINE FINANCIER                            | 0.00                | 0.00          | 0.00          | 0.00                |
| 2960 | RÉSERVE LIÉE AU RETRAITEMENT DU PATRIMOINE FINANCIER                            | 0.00                | 0.00          | 0.00          | 0.00                |
| 2961 | RÉSERVE DE VALEUR MARCHANDE SUR INSTRUMENTS FINANCIERS                          | 0.00                | 0.00          | 0.00          | 0.00                |
| 298  | AUTRES CAPITAUX PROPRES                                                         | 0.00                | 0.00          | 0.00          | 0.00                |
| 2980 | AUTRES CAPITAUX PROPRES                                                         | 0.00                | 0.00          | 0.00          | 0.00                |
| 299  | EXCÉDENT/DÉCOUVERT DU BILAN                                                     | 122'651'219.66      | 38'009'394.47 | 34'869'715.34 | 125'790'898.79      |
| 2990 | RÉSULTAT ANNUEL                                                                 | 10'633'027.52       | 26'291'509.52 | 33'795'254.22 | 3'129'282.82        |
| 2999 | RÉSULTATS CUMULÉS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES                                        | 112'018'192.14      | 11'717'884.95 | 1'074'461.12  | 122'661'615.97      |
| 29   | TOTAL                                                                           | 124'403'325.32      | 38'009'899.91 | 34'880'617.09 | 127'532'608.14      |

# **TABEAU DES PROVISIONS**

| Provision à court terme                                       | Solde au 1.1. 2023 | Constitution ou augmentation | Utilisations ou dissolutions | Situation au 31.12.2023 | Dont part à court terme |
|---------------------------------------------------------------|--------------------|------------------------------|------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>Provision pour estimation fiscale (PP et PM)</b>           | 2'651'078          | 00.00                        | 81'626.00                    | 2'569'452               | 2'569'452               |
| <b>Provision pour frais de perception dus sur reliquat PP</b> | 189'672            | 9'749.00                     | 00.00                        | 199'421                 | 199'421                 |

## **Commentaires :**

### **Provision pour estimation fiscale PP et PM**

But : cette provision vise à gérer le risque sur des fortes variations de la fiscalité des personnes physiques dues aux estimations. En effet, sur la base de l'historique des résultats fiscaux PP (PM dans une moindre mesure) de ces dix dernières années, on peut constater des variations très importantes. La fiscalité de la commune dépend principalement d'un nombre réduit de contribuables (environ 10%) qui représentent plus de la moitié de la fiscalité.

Commentaires : à cet effet, une provision de 12% sur la production encore estimée des PP et PM a été effectuée au 31.12.2023 pour un total se montant à 2'569'452 F. Ce taux correspond au taux maximum autorisé selon les critères de l'Etat de Genève pour une commune jusqu'à 3'000 habitants.

### **Provision pour frais de perception dus sur le reliquat PP**

But : conformément à la loi sur les contributions publiques, des frais de perception sont dus par les communes à l'Etat de Genève sur la perception des impôts des PP et PM. Dès lors, sur le reliquat fiscal restant en fin d'année (qui n'a, par définition pas donné lieu à un recouvrement) un montant de 3% est dû à l'Etat de Genève.

Commentaires : La variation de l'année 2023 est due à l'augmentation du reliquat PP.



## TABLEAU DES GARANTIES ET DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

### Engagements envers la CAP (caisse de pension)

La commune a garanti les montants nécessaires pour le système de capitalisation partielle de la CPI pour ses employés mais aussi pour ceux des entités indiquées au point n°2 ci-dessous. Les données suivantes ont été fournies par la CAP (situation provisoire au 31.12.2023, non soumis au Conseil de fondation).

1. Engagements de prévoyance de la commune : 9'472'326.46 F.

2. Liste des engagements de prévoyance des entités qui bénéficient d'une garantie de la commune. Les montants ci-après sont les engagements de prévoyance totaux des entités citées pour lesquels des garanties ont également été octroyées par les autres communes membres.

- Engagements de prévoyance de l'ACG: 51'280'170.67 F
- Engagements de prévoyance de CAP Prévoyance: 19'681'304.72 F
- Engagements de prévoyance ORPC Seymaz: 488'739.02 F
- Engagements de prévoyance du groupement SIS: 159'188'983.69 F
- Engagements de prévoyance de la Caisse « Ville de Genève et les autres communes genevoises »: 4'225'666'770.96 F

3. Degré de couverture de la CPI selon l'article 44 OPP2: 76.5% (2022: 75.96%)

#### Observations:

- Les engagements de prévoyance de la commune ne concernent que les engagements pour la commune.
- Les engagements de prévoyance pour l'OPC Seymaz concernent les engagements totaux de toutes les communes faisant partie de ce Groupement inter-communal (GI).

|                                                   | Garantie CAP    | Contrat Swiss Emergency Responders Ass. | Zürcher Kantonalbank              | Zürcher Kantonalbank          |
|---------------------------------------------------|-----------------|-----------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|
| Nom de l'entité bénéficiaire                      | Voir ci-dessous | Swiss Emergency                         | Zürcher Kantonalbank              | Zürcher Kantonalbank          |
| Propriétaires (les +) importants de cette unité   |                 | Assoc. indépendante                     | Zürcher Kantonalbank              | Zürcher Kantonalbank          |
| Typologie du rapport juridique                    |                 | Contrat de location                     | Leasing imprimante                | Leasing imprimante            |
| Flux financiers de l'année commune/entité)        |                 | 0 F                                     | 0 F                               | 0 F                           |
| Prestations couvertes par la garantie             |                 | 6 défibrillateurs                       | Imprimante Canon IR ADV DX c5840i | Imprimante Canon IR ADV C259i |
| Montant de la garantie au 31.12.N                 |                 | 10'695 F                                | 14'788 F                          | 3'319 F                       |
| Date du vote du CM approuvant la garantie         |                 | Pas nécessaire                          | Pas nécessaire                    | Pas nécessaire                |
| Risque (situation actuelle, taux couverture, ...) |                 | Très faible                             | Très faible                       | Très faible                   |

## INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

### A. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

L'Exécutif avec la collaboration du Secrétaire général (ou du service financier) est responsable des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités, la commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
- au risque de crédit (risque de contrepartie)
- au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales.

La Commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

#### i. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La Commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève
- ses créances fiscales sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service du

contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert.

- ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier et sont constituées uniquement par les locations de salles ou des facturations des restaurants scolaires (montants peu significatifs).

#### ii. Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque la Commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune perçoit des acomptes mensuels de l'Etat de Genève au titre d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du budget (env. 80 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible.

La Commune peut avoir recours pour financer ses investissements à des emprunts à moyen et long terme. Toutefois, les disponibilités sont actuellement suffisantes afin d'éviter l'emprunt. Par ailleurs, le plan financier quadriennal permet de gérer les liquidités et limiter le risque d'un manque de liquidités. Ce plan est actualisé régulièrement.

#### iii. Risque de taux d'intérêt

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où aucun emprunt n'a été contracté.

#### iv. Risque de change

La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autres que le franc suisse sont rares.

### B. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Un système de contrôle interne a été introduit par la commune en 2018 et finalisé en 2021 par le biais du logiciel Optimiso. Les processus mis en place traitent en particulier des domaines clés suivants :

- Achats / fournisseurs
- Débiteurs / facturation
- Trésorerie
- Subventions
- Charges salariales et gestion RH
- Elaboration du budget
- Clôture / bouclage comptable

Ces processus ont été établis avec l'aide du « Guide du système de contrôle interne des communes genevoises » mandaté par l'ACG, en les adaptant aux risques et à l'activité de la commune.

Ils ont été mis en place afin d'optimiser la qualité des prestations et la gestion communale mais aussi afin de minimiser les risques économiques et financiers inhérents à l'activité de la commune.

### C. CONTRATS DE LEASING & DE LOCATION

La commune a conclu deux contrats de leasing auprès de la Zürcher Kantonalbank pour la location d'imprimantes canon IR jusqu'au 31 août 2027 pour la première (369.70 F par mois) et jusqu'au 31 juillet 2027 pour la deuxième (85.40 F par mois). De plus, un contrat de location a été effectué pour une durée de 3 ans (renouvelable tacitement à son échéance pour une nouvelle durée de 3 ans) avec l'Association Swiss Emergency Responders concernant 6 défibrillateurs. Le montant de la location pour les 6 appareils se monte à 10'694.60 F par année (location prestige comprenant une formation annuelle, l'assurance vol et dépréciations et l'entretien général).



## CRÉDITS BUDGETAIRES SUPPLÉMENTAIRES

### RÈGLE:

*Pour rappel, et conformément à l'art. 51 RAC, lorsqu'un crédit budgétaire est insuffisant, un crédit budgétaire supplémentaire doit être demandé avant de pouvoir engager les dépenses supplémentaires. Le crédit budgétaire supplémentaire peut être voté lors de l'approbation des comptes, si une information a été faite au préalable auprès du CM ou de la commission concernée. Vu que notre commune a voté son budget 2023 à deux positions de nature et de fonction (2F2N), les dépassements sont également à voter en 2F2N. Un dépassement est considéré comme important notamment dès qu'il atteint 5% de la ligne budgétaire.*

### REMARQUES GÉNÉRALES CONCERNANT CERTAINS DÉPASSEMENTS :

Pour mémoire, les crédits budgétaires supplémentaires suivants ont déjà été approuvés par délibérations du Conseil Communal en 2023 pour un total de F 1'298'541.60.

*DM 05-2023 du 16.10.2023 - F 83'007 pour la fonction comptable 21 – Scolarité obligatoire et la nature comptable 36 – Participation aux activités parascolaires GIAP*

*DM 06-2023 du 16.10.2023 – F 7'298 pour la fonction comptable 02 – Administration et la nature comptable 36 – cotisations des groupements intercommunaux du SIACG et de l'ACG*

*DM 10-2023 du 11.12.2023 - F 1'208'236 pour la fonction comptable 61 – circulation routière et la nature comptable 38 – amortissement complémentaire du patrimoine administratif.*

# RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



société fiduciaire d'expertise et de révision s.a.  
genève

## **Commune de Vandoeuvres**

Rapport de l'organe de révision  
aux membres du Conseil municipal  
sur les comptes annuels de l'exercice 2023



société fiduciaire d'expertise et de révision s.a.  
genève

Rapport de l'organe de révision aux membres du Conseil municipal de la

## **Commune de Vandoeuvres**

---

### **Rapport sur l'audit des comptes annuels**

#### **Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Vandoeuvres, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe, pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

#### **Fondement de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels**

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons aux magistrats communaux, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme suisse d'audit 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 21 mars 2024

Société fiduciaire d'expertise  
et de révision SA

  
Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Antoine Pierroz  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

  
Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Valentin Savigny  
Expert-réviseur agréé

Annexe : Comptes annuels 2023



**Mairie de Vandœuvres**

Route de Vandœuvres 104  
1253 Vandœuvres

Tél. 022 750 14 18  
info@vandoeuvres.ch

**[www.vandoeuvres.ch](http://www.vandoeuvres.ch)**



**Commune de Vandœuvres**